PROCES VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE 06/06/2019

Date	06 JUIN 2019
Présents Consultés à distance	BOUE Jacques, DAUDIN Jacques, MOREAU Nathalie, HENAULT Alain, PAQUET Philippe, PIGET Marie-Laure, RAFAITIN Monita, RENARD Pascal, ROSSIGNOLES Jean- Paul, RIBAULT Jannick, TILLAY Dominique, SCHMIDT Wilfried
Excusés	
Absents	
Pour copie	MISSIOS Alexandre, Directeur Territorial GALLOIS David, Directeur Technique Régional CASSEGRAIN Patrick, Responsable Commission Sportive Séniors
Rédacteur	RENARD Pascal
Validation CR	Oui

ORDRE DU JOUR :

Consultation à distance pour dérogation au règlement sur les accessions de RM2 en PNM pour la saison 2019-2020 à la suite d'une erreur de communication concernant la mise hors championnat du club du CAJO de VIERZON.
Celle-ci pouvant avoir des conséquences sur les accessions de RM2 en PNM, Le Secrétaire Général a consulté à distance les membres du Bureau Directeur de la Ligue sur la possibilité de pouvoir déroger au règlement et d'accepter 3 accessions au lieu de 2 prévues au règlement sportif.

Les résultats du vote :
Pour : 8
Contre : 1
Non votants : 3

En conséquence, sur la saison 2019-2020 la composition de la poule de PNM sera de 13 équipes et une régularisation sur les descentes sera faite à l'issue de la saison sportive 2020.

Fait à Saran, le 6 Juin 2019.

Secrétaire Général
RENARD Pascal
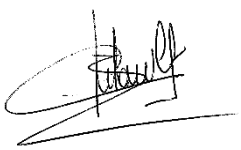
Président
RIBAULT Jannick